



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

Sanofi-Aventis Recherche & Développement

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Sanofi-Aventis Recherche & Développement

Société anonyme

RCS : 713 002 269 Créteil

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la société Sanofi-Aventis Recherche & Développement,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Sanofi-Aventis Recherche & Développement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Votre société constitue des provisions pour couvrir ses engagements de retraite et autres avantages assimilés, selon les règles et méthodes comptables décrites en note 2.I de l'annexe. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires externes. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que la note 8 aux états financiers fournit une information appropriée.

Votre société enregistre également des provisions pour charges relatives aux différents plans de départ qu'elle a initiés, selon les règles et méthodes comptables décrites en note 2.i de l'annexe. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, apprécier les hypothèses retenues, revoir les calculs réalisés et à vérifier que les notes 1 et 8 aux états financiers fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément

aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

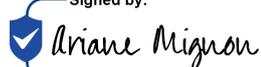
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

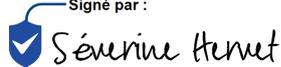
Forvis Mazars SA

Paris La Défense, le 14 avril 2025

Signed by:

6F09155874BE46F...

Ariane Mignon

Associée

Signé par :

5E20DD8A514F404...

Séverine Hervet

Associée

SANOFI-AVENTIS R & D



Annexe aux comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2024

COMPTES ANNUELS

Société : SANOFI-AVENTIS R & D

Forme juridique : Société anonyme

Siège social : 82 AVENUE RASPAIL 94250 GENTILLY

Date de clôture : 31/12/2024

ACTIF

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Immobilisations incorporelles	3	5	8
Immobilisations corporelles	4	334	282
Prêts			1
Immobilisations financières	5	5	32
ACTIF IMMOBILISÉ		344	323
Stocks et en-cours	-		
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	1
Clients et comptes rattachés	10	576	341
Autres actifs circulants	10	290	739
Placements et dépôts à court terme	-		
Disponibilités	-	0	0
ACTIF CIRCULANT		866	1 081
Comptes de régularisation actif	6	131	108
Écart de conversion actif	-	3	1
TOTAL DE L'ACTIF		1 344	1 513

PASSIF

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Capital social	-	38	38
Primes	-	140	140
Réserves et report à nouveau	-	113	312
Subventions d'investissements	-	1	1
Résultat	-	-28	101
Provisions réglementées	-	33	32
CAPITAUX PROPRES	7	297	624
Autres fonds propres	-		
Provisions pour risques et charges	8	363	226
Emprunts et dettes financières divers		0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	10	500	494
Autres passifs circulants	10	183	167
Banques créditrices	-		0
DETTES	-	683	661
Comptes de régularisation passif	-	0	0
Écart de conversion passif	-	1	2
TOTAL DU PASSIF		1 344	1 513

COMPTE DE RÉSULTAT

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		1 636	1 643
Chiffre d'affaires net	12	1 562	1 537
Autres produits	-	74	106
CHARGES D'EXPLOITATION		1 523	1 544
Achats de marchandises, de matières premières et autres approvisionnements	-	(24)	(20)
Variation de stock			
Autres achats et charges externes	-	(939)	(988)
Impôts, taxes et versements assimilés	-	(28)	(27)
Salaires et charges sociales	-	(446)	(439)
Dotations d'exploitation	-	(93)	(68)
Autres charges	-	8	(2)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		113	99
RÉSULTAT FINANCIER	13	7	12
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		120	111
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	14	(155)	(27)
Impôts sur les bénéfices	16	42	41
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(35)	(24)
RÉSULTAT NET		(28)	101

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

L'activité de la société Sanofi-aventis Recherche & Développement est la réalisation de travaux de recherches en sciences physiques et naturelles. Ces dépenses de recherche et développement sont intégralement refacturées aux sociétés du Groupe Sanofi, détentrices des valeurs d'actifs incorporels.

Note 1/ Evénements significatifs de l'exercice

Un accord relatif à la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP) est actuellement en cours sur plusieurs entités juridiques françaises dont Sanofi Aventis Recherche & Développement ; il a été signé le 28 février 2022 et annoncé en avril 2022, dans le cadre de la stratégie Play to Win.

Il prévoit des mobilités internes et externes pour les collaborateurs occupant des postes soumis à des transformations et comprend un volet congé de fin de carrière et un volet « reconversions externes ».

La mise en œuvre de ce plan a démarré en 2022.

En 2023, les dotations comptabilisées correspondaient à la mise à jour du périmètre des métiers dits « sensibles » et les reprises étaient dues pour l'essentiel à l'adoption de la loi Borne qui repoussait l'âge de départ à la retraite à 64 ans et rendait par conséquent inéligible une population qui l'était avec la réglementation antérieure (compte tenu de la durée maximale de portage).

En 2024, cet accord a été reconduit pour les exercices 2024 à 2026 et les dotations nettes des reprises des provisions retraite (61M€ pour Sanofi Aventis Recherche & Développement) comptabilisées en 2024 correspondent principalement à l'extension du périmètre des postes soumis à des transformations.

Parallèlement, il a été annoncé en 2024 la mise en place d'un plan de départs volontaires et de sauvegarde de l'emploi en lien avec la poursuite des actions de transformation de R&D (projet P) afin de devenir un leader en immunologie, comprenant un volet congé de fin de carrière et un volet « reconversions externes » ; le montant de la dotation nette des reprises des provisions retraite s'élève à 92,9 M€ pour Sanofi Aventis Recherche & Développement.

Note 2/ Principes comptables appliqués

Les comptes annuels de l'exercice 2024 sont présentés conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France telles que décrites dans le Plan Comptable Général, et conformément aux principes généralement admis.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux hypothèses de base suivantes :

- principe de prudence,
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

a) Changements de méthodes comptables

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice 2024.

b) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production et sont amorties sur le mode linéaire ou dépréciées sur une période correspondant à leur durée de protection juridique ou à défaut à leur durée de vie estimée. Les logiciels générés en interne sont capitalisés uniquement s'ils génèrent des avantages économiques futurs probables. Le coût de production d'une immobilisation incorporelle générée en interne comprend toutes les dépenses pouvant lui être directement attribuées et qui sont nécessaires à la création, la production et la préparation de l'actif afin qu'il soit en mesure de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction.

La valeur des actifs incorporels est testée dès qu'un risque de perte de valeur est identifié. Le test consiste à rapprocher la valeur nette comptable de ces actifs des flux de trésorerie futurs établis sur la base des plans à moyen terme. Lorsque la valeur nette comptable est supérieure à la valeur des flux de trésorerie actualisés, une provision pour dépréciation est comptabilisée correspondant à l'écart entre la somme de ces flux et la valeur nette comptable.

Les logiciels dont le prix d'acquisition n'excède pas 1 500 euros sont comptablement amortis sur un an. Ceux dépassant ce montant sont amortis sur leur durée probable d'utilisation.

c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, incluant le prix d'achat et les frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation du bien, et sont comptabilisées en utilisant l'approche par composants. Selon cette dernière, chaque composant dont la durée d'utilité est différente des autres composants, et dont le coût est significatif par rapport au coût total de l'immobilisation, doit être amorti séparément.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire. Les possibilités fiscales d'amortissements autorisées (amortissements dégressifs et exceptionnels) sont utilisées. L'écart entre les amortissements en mode linéaire et les amortissements fiscaux est comptabilisé au passif du bilan dans les provisions réglementées.

Une revue des indicateurs de perte de valeur est menée annuellement pour les immobilisations corporelles. En cas d'indice de perte de valeur, la valeur actuelle est mise à jour. Celle-ci est égale à la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. Lorsque la nouvelle valeur d'utilité devient inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée pour la différence.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles sont les suivantes :

	Nombre d'années d'amortissement
Installations générales, agencements :	5 à 20 ans
Matériel scientifique	5 à 8 ans
Matériel de transport :	4 à 5 ans
Mobilier de bureau :	10 ans
Construction :	20 ans
Matériel Informatique :	3 à 5 ans
Matériel/Outillage :	3 à 8 ans
Matériels scientifiques .	5 à 15 ans

d) Participations

La valeur d'entrée dans le patrimoine est constituée par le coût d'acquisition, y compris les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes.

Une revue des indicateurs internes de perte de valeur (traduisant l'évolution de la performance au regard de l'exercice précédent) est menée annuellement pour chaque participation. En cas d'indice de perte de valeur, les évaluations sont mises à jour à partir de méthodes d'évaluation en adéquation avec l'activité de l'entité.

Les méthodes d'évaluation retenues pour ces sociétés sont fonction du type d'activité des entités (sociétés commerciales, industrielles ou holding) et peuvent être fondées sur la quote-part de capitaux propres ou sur les flux de trésorerie futurs actualisés. D'autres méthodes d'évaluation peuvent être utilisées : des multiples de chiffre d'affaires, des valorisations externes retenues dans le cadre d'opérations d'acquisitions tiers ou les motifs d'appréciation sur lesquels repose la transaction d'origine.

Lorsque la nouvelle valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée pour la différence.

e) Autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement (hors actions propres)

La valeur d'entrée dans le patrimoine est constituée par le coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une dépréciation est constituée pour la différence. La valeur d'inventaire est elle-même déterminée conformément aux principes prévus par le Plan Comptable Général.

- La valeur d'inventaire des titres immobilisés non cotés (autres que les titres de participation) est déterminée en prenant en considération différents critères tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité, les capitaux propres, l'utilité pour le Groupe ainsi que les motifs d'appréciation à la date d'acquisition.
- La valeur d'inventaire des titres cotés est déterminée par rapport au cours moyen du dernier mois précédant la clôture.
- Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au plus bas du prix d'achat ou du prix de marché.

f) Stocks

Leur valeur est nulle au 31 décembre 2024.

g) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée dès qu'apparaît une perte probable. La probabilité de cette perte est estimée au regard de la situation du client, du pays et de l'ancienneté de la créance.

h) Opérations en devises

Dans le cadre de la première application du règlement ANC 2015-05 au 1^{er} janvier 2017, les transactions commerciales en cours à la clôture de l'exercice sont comptabilisées comme suit :

- les créances et dettes sont revalorisées au bilan par contrepartie des « écarts de conversion » ;
- les garanties de cours octroyées à Sanofi Aventis Recherche et développement par sa société mère Sanofi afin de couvrir ses créances et dettes sont revalorisées au bilan par contrepartie des « écarts de conversion » ;
- en application de la comptabilité de couverture, la perte latente de change résultant de la revalorisation des créances, dettes et garanties de cours, évaluée devise par devise, fait l'objet d'une provision pour risque de change ;
- cette provision est augmentée le cas échéant de la perte latente résultant de la revalorisation d'éventuelles garanties de cours figurant en position ouverte isolée.
- le résultat de change des transactions commerciales est présenté en résultat d'exploitation dans la rubrique « Autres charges ».

L'application de ce règlement a impacté les autres charges pour un montant d'un million d'euros.

Il est rappelé qu'une convention de centralisation du risque de change commercial lie Sanofi Aventis Recherche et Développement à sa société mère Sanofi. A travers cette convention, la société s'engage, d'une façon exclusive, à l'égard de Sanofi, à lui acheter les devises dont elle a besoin ou à lui vendre les devises attendues, en règlement d'opérations transactionnelles import ou export comptabilisées. Réciproquement, Sanofi s'engage à vendre ou acheter à la société les devises dont cette dernière a besoin.

Par ailleurs la société Sanofi Aventis Recherche et Développement a signé avec Sanofi un contrat de gestion de trésorerie visant à optimiser la gestion de sa trésorerie.

i) Provisions pour risques et charges

Les provisions sont comptabilisées dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements passés, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour régler les obligations et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont évaluées sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de l'expérience de la société en la matière et au mieux de ses connaissances à la date d'arrêté.

j) Provisions pour environnement

Conformément à la recommandation CNC n°2003-r02 du 21 octobre 2003, la société comptabilise, le cas échéant, des provisions à long terme relatives à certains engagements tels que des obligations légales en matière de protection de l'environnement et des litiges pour lesquels la responsabilité de la société est probable.

k) Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont, le cas échéant, dotées et reprises selon les règles fiscales en vigueur (amortissements dérogatoires, provision pour investissement,..).

l) Engagements de retraite

Principes appliqués pour l'élaboration des comptes annuels des exercices 2022, 2023 & 2024

Suite à la décision de s'aligner sur la méthode retenue dans les comptes consolidés du Groupe, l'ensemble des écarts actuariels est désormais reconnu directement au bilan de la société par le compte de résultat.

m) Gratifications d'ancienneté

Le régime des gratifications d'ancienneté a été dénoncé à la fin du premier trimestre 2023 avec un engagement de Sanofi de verser à ses employés les gratifications jusqu'au 31 décembre 2024. L'engagement de Sanofi sera nul à compter du 01 janvier 2025.

n) Compte épargne temps

Les engagements de la société en matière de Compte Epargne Temps sont évalués sur la base des droits acquis à la clôture.

o) Impôts sur les sociétés

La société est intégrée dans le groupe fiscal (au sens des articles 223A et suivants du Code Général des Impôts) de Sanofi.

Conformément à la convention d'intégration conclue avec Sanofi, la charge d'impôts inscrite dans les comptes est calculée comme si la société était imposée séparément.

Note 3/ Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes			Montants à la fin de l'exercice	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes comptables
	Montants au début de l'exercice	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions			
Fonds de Commerce	—	—	—			
Brevets	—	—	—			
Marques	—	—	—			—
Autres immobilisations incorporelles	116	2		118	(114)	4
Immobilisation incorporelles en cours	2	1	(2)	1		1
Total	118	3	(2)	119	(114)	5

(en millions d'euros)	Amortissements et dépréciations			
	Montants au début de l'exercice	Dotations et autres augmentations	Cessions et reprises	Montants à la fin de l'exercice
Fonds de Commerce		—	—	
Mali technique de fusion		—	—	
Brevets		—	—	
Marques		—	—	
Autres immobilisations incorporelles		(110)	(4)	(114)
Total		(110)	(4)	(114)

Le poste "Autres immobilisations incorporelles" est constitué exclusivement de logiciels.

Note 4/ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes				Montants à la fin de l'exercice	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes comptables
	Montant au début de l'exercice	Apport / fusion	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions			
Terrains et aménagements	8	—	—	(3)	5	(4)	1
Constructions	287		26	(1)	312	(215)	97
Autres immobilisations corporelles	652		28	(16)	664	(545)	119
Immobilisations corporelles en cours	78		90	(50)	118	(3)	115
Avances et acomptes	3			(1)	2		2
Total	1 028		144	(71)	1 101	(767)	334

(en millions d'euros)	Montants au début de l'exercice	Apport / fusion	Amortissements et dépréciations		Montants à la fin de l'exercice
			Dotations et autres augmentations	Cessions et reprises	
Terrains et aménagements	(6)			2	(4)
Constructions	(201)		(18)	4	(215)
Autres immobilisations corporelles	(536)		(26)	17	(545)
Immobilisations corporelles en cours	(3)	—			(3)
Total	(746)		(44)	23	(767)

Les immobilisations en cours au 31 décembre 2024 sont constituées pour leur grande partie d'aménagements et de matériel de recherche.

Les autres immobilisations corporelles au 31 décembre 2024 sont constituées principalement d'installations et agencements, de matériel et outillage industriel ainsi que de matériel et bureau informatique.

Note 5/ Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes			Dépréciations	Valeurs nettes comptables
	Montants au début de l'exercice	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions		
Participations	—	—	—	0	
Créances rattachées à des participations	—	—	—	0	
Autres titres immobilisés	—	—	—	0	
Autres immobilisations financières	32		(28)	4	4
Prêts	1	2	(2)	1	1
Total	33	2	(30)	5	5

(en millions d'euros)	Dépréciations Montants au début de l'exercice	Dotations	Cessions et reprises	Montants à la fin de l'exercice
Autres titres immobilisés	—	—	—	
Autres immobilisations financières	—	—	—	
Total				

Le solde du poste « Autres immobilisations financières » correspond au reclassement à l'actif du plan de retraite du régime Sanofi Aventis Recherche et Développement (SAAV) pour un montant de 4 M€.

Note 6/ Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance au 31 décembre 2024 s'élèvent à 131 millions et sont principalement constituées de prestations, et se décomposent comme suit :

- Prestations de recherche : 130 M€
- Abonnements et divers : 1 M€

Note 7/ Variation des capitaux propres

Au 31 décembre 2024, le capital social s'élève à 37 601 855 euros. Il est composé de 7 520 371 actions d'une valeur nominale de cinq euros chacune.

(en millions d'euros)	Capital social	Primes d'apport et d'émission et de fusion	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées et subventions d'investissement	Total
Solde au 31 décembre 2023 avant affectation du résultat	38	140	313	101	32	624
Affectation du résultat 2023 aux réserves et aux reports à nouveau	—	—	101	(101)	—	—
Dividendes distribués au titre de l'exercice 2023 en numéraire	—	—	(300)	—	—	(300)
Autres mouvements	—	—	—	—	1	1
Changement de méthode (a)	—	—	—	—	—	—
Résultat de l'exercice 2024	—	—	—	(28)	—	(28)
Solde au 31 décembre 2024 avant affectation du résultat	38	140	114	(28)	33	297

Le capital social de la société est détenu à 100 % par Sanofi, et la société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de Sanofi (adresse : 46 Avenue de la Grande Armée, numéro de siret 395 030 844 00116).

Note 8/ Provisions pour risques et charges

(en millions d'euros)	Montants au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise provisions utilisées	Reprise provisions non utilisées	Transfert	Montants à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges :						
Provisions pour risques divers (a)	3	3	—	(1)	—	5
Provisions pour engagements de retraite et autres avantages (b)	127	36	(3)	(38)	(28)	94
Provisions pour charges (c)	22	37	(7)	—	—	52
Provisions pour plans sociaux (d)	74	174	(36)	—	—	212
Total	226	250	(46)	(39)	(28)	363

Dotations et reprises constatées par le résultat :

• Exploitation	72	(8)	(39)	
• Financier	2	—	—	—
• Exceptionnel	176	(38)	—	
Total	250	(46)	(39)	

Échéancier des provisions pour risques et charges :

(en millions d'euros)	Montants à la fin de l'exercice	À moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Provisions pour risques et charges :				
Provisions pour risques divers	5	3	2	
Provisions pour engagements de retraite et autres avantages	94	9	27	58
Provisions pour charges	52	35	13	4
Provisions pour plans sociaux	212	85	127	
Total	363	132	169	62

a) Les provisions pour risques divers concernent les provisions pour pertes de change et les provisions à caractère fiscal.

b) Provisions pour engagements de retraite et autres avantages

Le transfert de 28 millions d'euros correspond à la variation des plans de retraite surfinancés.

Les principaux régimes de la société sont de deux types :

- indemnités de départ à la retraite : tous les salariés de la société bénéficient, lors de leur départ à la retraite, d'une indemnité dont le montant dépend à la fois de leur ancienneté dans le Groupe et des droits garantis par les conventions collectives et les accords internes. Ces indemnités de départ sont calculées en tenant compte du salaire de fin de carrière ;
- régimes de retraite à prestations définies : ces régimes prévoient le paiement de prestations à partir de la date de départ en retraite. Pour bénéficier de ces avantages, les salariés doivent respecter un certain nombre de critères d'éligibilité. A l'exception d'un seul, ces régimes ne sont plus ouverts aux nouveaux entrants (régimes fermés).

Certains engagements de retraite à prestations sont couverts par des actifs de régime, dont la juste valeur est composée des catégories d'actifs ci-dessous :

En %	2024	2023
• Titres cotés sur un marché actif	100,00 %	100,00 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0 %	4,98 %
Instruments de capitaux propres	25,52 %	17,51 %
Obligations et assimilés	49,54 %	37,81 %
Immobilier	0,00 %	0,00 %
Dérivés	—	—
Matières premières	—	—
Autres	24,94 %	39,70 %
• Autres titres	0,00 %	0,00 %
Fonds d'investissement	—	—
Contrats d'assurance	0,00 %	—
Total	100,0 %	100,0 %

Une évaluation actuarielle des engagements a été effectuée avec l'assistance d'actuaire externes. Les calculs s'appuient sur les hypothèses financières et démographiques suivantes :

En %	2024	2023
Taux d'actualisation	3,05 % à 3,45 %	3,15, % à 4,10 %
Taux d'inflation	2,10 %	2,2 % à 2,35 %
Taux d'évolution des coûts médicaux	0%	0.00%
Taux d'indexation des prestations de retraite	0 % à 2,10 %	0 % à 2,35 %
Age de la retraite	62 à 67 ans	62 à 67 ans
Table de mortalité	TGH / TGF 05	TGH / TGF 05

Le tableau suivant rapproche l'engagement net concernant les plans de retraite et autres avantages avec les montants reconnus au bilan de Sanofi Aventis Recherche et Développement du 31 décembre 2024 :

(en millions d'euros)	Retraite et autres avantages au 31 décembre 2024	Retraite et autres avantages au 31 décembre 2023
Évaluation des engagements :		
• À l'ouverture	160	156
• Montant imputé en report à nouveau suite changement de méthode		
• Coût des services rendus	8	8
• Coût des services antérieurs		
• Charge d'intérêt	5	5
• Perte (gain) actuariel	(8)	(2)
• Transferts inter entités		
• Prestations payées	(4)	(7)
• Réduction de régimes	(26)	
• Liquidation de régimes		
• Amendement de régimes		
Montant des engagements à la clôture	134	160
Valeur de marché des actifs affectés aux plans :		
• À l'ouverture de l'exercice	65	65
• Rendement réel des actifs des régimes	4	4
• Contributions de l'employeur	0	0
• Prestations payées	(1)	
• Transfert inter entités	(24)	(4)
Valeur de marché des actifs affectés aux plans, à la clôture	44	65
Montant net figurant au bilan :		
• Engagement net	90	95
• Gain (perte) actuariel non reconnu	0	0
• Plans surfinancés reclassés à l'actif	4	32
Provision nette figurant au bilan	94	127
Charge de retraite de la période :		
• Coût des services	(18)	8
• Charge d'intérêt	5	5
• Rendement attendu des actifs des régimes	(2)	(2)
• Amortissement des pertes (gains) actuariels	(10)	(4)
• Effet des réductions de régimes		
• Effet des liquidations de régimes		
• Effet des amendements de régimes		
• Transferts inter entités	24	
Charge de retraite de la période	(1)	7

- c) Les provisions pour charges comprennent principalement la provision pour charge relative au suivi des dossiers de la Dépakine pour 6,5 millions d'euros, les provisions pour litiges RH pour 5,4 millions d'euros, ainsi que la provision relative à l'arrêt d'étude SAR443579 pour 34,6 millions d'euros.
- d) Dont provision plan de départs GEPP 80 millions d'euros, Projet P 107 millions d'euros, Evolve 18 millions d'euros, Play To Win 7 millions d'euros.

Note 9/ Autres provisions et dépréciations inscrites au bilan

Elles s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Amortissements et dépréciations			
	Montants au début de l'exercice	Dotations et autres augmentations	Reprises et autres diminutions	Montants à la fin de l'exercice
Provision pour investissement	0			0
Amortissements dérogatoires	32	1		33
Dépréciations immobilisations corporelles	9		(3)	6
Dépréciations titres de participations	0			0
Dépréciations créance sur cession d'immobilisations	0			0
Total	41	1	(3)	39

Note 10/ État des créances et des dettes

(en millions d'euros)	Brut	Dépréciation	Net	Un an au plus	Plus d'un an
CRÉANCES					
Actif immobilisé :					
Autres immobilisations financières	4		4	4	—
Prêts	1		1	1	—
Actif circulant :					
Clients et comptes rattachés	576		576	576	—
Autres actifs circulants	290		290	290	—
Total	866		866	866	
DETTES					
Emprunts et dettes financières divers	0	—	0		—
Banques créditrices		—		0	—
Fournisseurs et comptes rattachés	500	—	500	500	—
Autres passifs circulants :					
Dettes fiscales et sociales	163	—	163	10	—
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	10	—	10	10	—
Autres dettes	10	—	10	10	—
Total	183		183	183	

Note 11/ Produits à recevoir et charges à payer

(en millions d'euros)	Produits à recevoir	Charges à payer
Créances clients	104	—
Autres créances	—	—
Emprunts	—	—
Dettes fournisseurs	—	329
Dettes sur immobilisations	—	—
Dettes fiscales et sociales	—	120
Autres dettes	—	—

Les 104 millions d'euros comprennent un produit à recevoir lié au true-up pour 110 millions d'euros.

Note 12/ Produits d'exploitation

a) Chiffre d'affaires net

Il s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)		2024	2023
France	Ventes de marchandises	553	676
	Ventes de produits fabriqués		
	Prestations de services	553	676
Export	Ventes de marchandises	1 009	861
	Ventes de produits fabriqués		
	Prestations de services	1 009	861
Total		1 562	1 537

(en millions d'euros)		2024	2023
Tiers	France	3	3
	Export	3	3
Groupe	France	1 559	1 534
	Export	550	673
		1 009	861
Total		1 562	1 537

b) Autres produits

Les autres produits d'exploitation sont composés majoritairement.

- de transferts de charges d'exploitation vers les charges exceptionnelles se rapportant aux plans de départ pour un montant total de 51 millions d'euros.
- de reprises de provisions pour retraites et autres engagements sociaux LT pour un montant de 16 millions d'euros.

Note 13/ Résultat financier

Le solde est constitué :

(en millions d'euros)	2024	2023
Produits/(Charges) financiers	9	15
• produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
• autres intérêts et produits assimilés		
• autres	9	15
Reprises/(Dotations) de provisions et dépréciations (hors change)	0	0
• titres de participation		
• désactualisation liée aux plans	(2)	(3)
Profit (Perte) net de change (y compris variation de provision)	0	0
Total	7	12

Le produit financier lié à la rémunération du compte courant s'élève à 9 millions d'euros (versus 15 millions d'euros en 2023) en raison de la baisse du compte courant de trésorerie due principalement au versement d'un dividende de 300 M€ courant Mai 2024.

Note 14/ Charges et produits exceptionnels

Le solde est constitué :

(en millions d'euros)	2024	2023
• de la reprise nette des dotations aux provisions pour risques et charges	(108)	37
• de plus et moins values nettes dégagées sur cessions d'immobilisations		
• de la reprise nette des dotations pour dépréciation des immobilisations	3	3
• de la reprise nette sur plus et moins values sur cession d'immobilisations		
• d'amortissements accélérés et dépréciation		(12)
• de la reprise nette des dotations aux provisions réglementées	(1)	(1)
• dépenses liées aux plans de départ et autres produits/charges exceptionnels	(49)	(54)
Total	(155)	(27)

Le résultat exceptionnel se décompose principalement :

- de l'impact du plan GEPP 22-24 (9 millions d'euros qui intègrent la reprise par annulation des provisions passifs sociaux),
- de l'impact du plan GEPP 24-26 (-61 millions d'euros qui intègrent la reprise par annulation des provisions passifs sociaux),
- de l'impact du plan Projet P (-93 millions d'euros qui intègrent la reprise par annulation des provisions passifs sociaux),
- de l'impact du plan Evolve (-4 millions d'euros qui intègrent la reprise par annulation des provisions passifs sociaux),
- d'un discounting sur l'ensemble des plans (7 millions d'euros),
- des coûts d'arrêt d'études dans le cadre du projet P (-12 millions d'euros).

Note 15/ Effectifs

Catégories	2024	2023
Contrats à durée indéterminée	3 347	3 559
Cadres	2 389	2 516
Agents de maîtrise / techniciens supérieurs	938	1 017
Employés / ouvriers	20	26
Contrats à durée déterminée	261	263
Total	3 608	3 822

Note 16/ Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt de l'exercice s'analyse ainsi :

(en millions d'euros)	2024	2023
Impôt sur le résultat courant	42	41
Contribution sur les revenus distribués (3%)		
Total	42	41

L'impôt sur les sociétés de l'exercice est un produit de 42 millions principalement dû aux crédits d'impôt.

La charge d'impôts sur les sociétés de l'exercice 2024 est de six millions.

Le taux d'impôt pour 2024 s'élève à 25 %.

Le montant des crédits d'impôt s'élève à 46 millions d'euros (principalement constitué du crédit d'impôt recherche)

Les contributions additionnelles comprennent uniquement la contribution sociale de 3,3 %.

Le montant du déficit reportable résiduel s'élève 580 millions d'euros après imputation du résultat fiscal 2024.

Depuis le 1er janvier 1999, la société est intégrée fiscalement dans le Groupe Sanofi dont la société de tête est : Sanofi, 46 Avenue de la Grande Armée - 75017 Paris.

L'option pour le régime d'intégration fiscale d'une durée de cinq ans est renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation expresse avant la fin de chacune des périodes d'option.

Sanofi a mis à jour le 16 décembre 2013 avec sa filiale la convention d'intégration fiscale. Les sociétés intégrées prennent en charge l'impôt sur les sociétés et les impôts y afférents (contributions additionnelles à cet impôt et la contribution sur les revenus distribués) comme en l'absence d'intégration, et la société mère enregistre le solde par rapport au résultat d'ensemble. Les crédits d'impôt se composent principalement du crédit d'impôt recherche.

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

Le montant de l'impôt différé actif et passif non constaté dans les comptes sociaux et relatif aux provisions temporairement non déductibles s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2024
Allègement de la charge future d'impôt :	96
• provisions pour risques et charges	56
• provisions retraites	24
• provisions et charges à payer - personnel	9
• autres	7
Accroissement de la charge future d'impôt)	
Total	96

Note 17/ Engagements hors bilan

Engagements donnés

(en millions d'euros)	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
– Commandes fermes d'immobilisations	18	1		19
– Engagements donnés d'achats et prestations irrévocables				
– Commandes fermes d'études cliniques				
Autres engagements				
Total	18	1		19

Note 18/ Tableau des filiales et participations

Filiales et participations dont la valeur brute comptable des titres détenus excède 1 % du capital social de la Société Sanofi Aventis Recherche et Développement :

(en millions d'euros)	Capital	Capitaux propres autres que détenue le capital	Quote part du capital (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice)	Dividendes comptabilisés par la Société
				Brute	Nette					
Filiales et participations détenues à plus de 10 %										
Filiales et participations françaises										
Filiales et participations étrangères										
Filiales et participations significatives détenues à moins de 10 %										
Filiales et participations françaises										

NEANT

Note 19/ Autres éléments

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Néant

PARTIES LIEES

La société n'a pas conclu sur l'exercice de transactions avec les parties liées qui soient significatives ou qui n'aient pas été conclues à des conditions normales de marché avec des parties liées autres que des filiales qu'elle détient en totalité ou avec des sociétés sœurs détenues en totalité par la même société mère que Sanofi Winthrop Industrie.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

Néant.

SANOFI-AVENTIS R & D

sanofi

Annexe aux comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2024

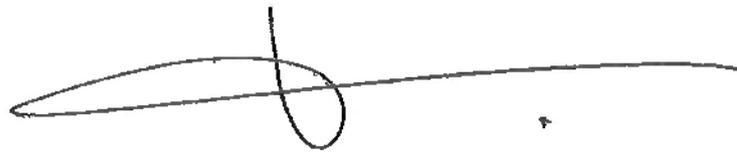
COMPTES ANNUELS

Société : SANOFI-AVENTIS R & D

Forme juridique : Société anonyme

Siège social : 82 AVENUE RASPAIL 94250 GENTILLY

Date de clôture : 31/12/2024



Certifiés conformes par
le représentant légal

ACTIF

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Immobilisations incorporelles	3	5	8
Immobilisations corporelles	4	334	282
Prêts			1
Immobilisations financières	5	5	32
ACTIF IMMOBILISÉ		344	323
Stocks et en-cours	-		
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	1
Clients et comptes rattachés	10	576	341
Autres actifs circulants	10	290	739
Placements et dépôts à court terme	-		
Disponibilités	-	0	0
ACTIF CIRCULANT		866	1 081
Comptes de régularisation actif	6	131	108
Écart de conversion actif	-	3	1
TOTAL DE L'ACTIF		1 344	1 513

PASSIF

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Capital social	-	38	38
Primes	-	140	140
Réserves et report à nouveau	-	113	312
Subventions d'investissements	-	1	1
Résultat	-	-28	101
Provisions réglementées	-	33	32
CAPITAUX PROPRES	7	297	624
Autres fonds propres	-		
Provisions pour risques et charges	8	363	226
Emprunts et dettes financières divers		0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	10	500	494
Autres passifs circulants	10	183	167
Banques créditrices	-		0
DETTES	-	683	661
Comptes de régularisation passif	-	0	0
Écart de conversion passif	-	1	2
TOTAL DU PASSIF		1 344	1 513

COMPTE DE RÉSULTAT

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		1 636	1 643
Chiffre d'affaires net	12	1 562	1 537
Autres produits	-	74	106
CHARGES D'EXPLOITATION		1 523	1 544
Achats de marchandises, de matières premières et autres approvisionnements	-	(24)	(20)
Variation de stock			
Autres achats et charges externes	-	(939)	(988)
Impôts, taxes et versements assimilés	-	(28)	(27)
Salaires et charges sociales	-	(446)	(439)
Dotations d'exploitation	-	(93)	(68)
Autres charges	-	8	(2)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		113	99
RÉSULTAT FINANCIER	13	7	12
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		120	111
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	14	(155)	(27)
Impôts sur les bénéfices	16	42	41
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(35)	(24)
RÉSULTAT NET		(28)	101

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

L'activité de la société Sanofi-aventis Recherche & Développement est la réalisation de travaux de recherches en sciences physiques et naturelles. Ces dépenses de recherche et développement sont intégralement refacturées aux sociétés du Groupe Sanofi, détentrices des valeurs d'actifs incorporels.

Note 1/ Evénements significatifs de l'exercice

Un accord relatif à la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP) est actuellement en cours sur plusieurs entités juridiques françaises dont Sanofi Aventis Recherche & Développement ; il a été signé le 28 février 2022 et annoncé en avril 2022, dans le cadre de la stratégie Play to Win.

Il prévoit des mobilités internes et externes pour les collaborateurs occupant des postes soumis à des transformations et comprend un volet congé de fin de carrière et un volet « reconversions externes ».

La mise en œuvre de ce plan a démarré en 2022.

En 2023, les dotations comptabilisées correspondaient à la mise à jour du périmètre des métiers dits « sensibles » et les reprises étaient dues pour l'essentiel à l'adoption de la loi Borne qui repoussait l'âge de départ à la retraite à 64 ans et rendait par conséquent inéligible une population qui l'était avec la réglementation antérieure (compte tenu de la durée maximale de portage).

En 2024, cet accord a été reconduit pour les exercices 2024 à 2026 et les dotations nettes des reprises des provisions retraite (61M€ pour Sanofi Aventis Recherche & Développement) comptabilisées en 2024 correspondent principalement à l'extension du périmètre des postes soumis à des transformations.

Parallèlement, il a été annoncé en 2024 la mise en place d'un plan de départs volontaires et de sauvegarde de l'emploi en lien avec la poursuite des actions de transformation de R&D (projet P) afin de devenir un leader en immunologie, comprenant un volet congé de fin de carrière et un volet « reconversions externes » ; le montant de la dotation nette des reprises des provisions retraite s'élève à 92,9 M€ pour Sanofi Aventis Recherche & Développement.

Note 2/ Principes comptables appliqués

Les comptes annuels de l'exercice 2024 sont présentés conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France telles que décrites dans le Plan Comptable Général, et conformément aux principes généralement admis.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux hypothèses de base suivantes :

- principe de prudence,
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

a) Changements de méthodes comptables

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice 2024.

b) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production et sont amorties sur le mode linéaire ou dépréciées sur une période correspondant à leur durée de protection juridique ou à défaut à leur durée de vie estimée. Les logiciels générés en interne sont capitalisés uniquement s'ils génèrent des avantages économiques futurs probables. Le coût de production d'une immobilisation incorporelle générée en interne comprend toutes les dépenses pouvant lui être directement attribuées et qui sont nécessaires à la création, la production et la préparation de l'actif afin qu'il soit en mesure de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction.

La valeur des actifs incorporels est testée dès qu'un risque de perte de valeur est identifié. Le test consiste à rapprocher la valeur nette comptable de ces actifs des flux de trésorerie futurs établis sur la base des plans à moyen terme. Lorsque la valeur nette comptable est supérieure à la valeur des flux de trésorerie actualisés, une provision pour dépréciation est comptabilisée correspondant à l'écart entre la somme de ces flux et la valeur nette comptable.

Les logiciels dont le prix d'acquisition n'excède pas 1 500 euros sont comptablement amortis sur un an. Ceux dépassant ce montant sont amortis sur leur durée probable d'utilisation.

c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, incluant le prix d'achat et les frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation du bien, et sont comptabilisées en utilisant l'approche par composants. Selon cette dernière, chaque composant dont la durée d'utilité est différente des autres composants, et dont le coût est significatif par rapport au coût total de l'immobilisation, doit être amorti séparément.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire. Les possibilités fiscales d'amortissements autorisées (amortissements dégressifs et exceptionnels) sont utilisées. L'écart entre les amortissements en mode linéaire et les amortissements fiscaux est comptabilisé au passif du bilan dans les provisions réglementées.

Une revue des indicateurs de perte de valeur est menée annuellement pour les immobilisations corporelles. En cas d'indice de perte de valeur, la valeur actuelle est mise à jour. Celle-ci est égale à la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. Lorsque la nouvelle valeur d'utilité devient inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée pour la différence.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles sont les suivantes :

	Nombre d'années d'amortissement
Installations générales, agencements :	5 à 20 ans
Matériel scientifique	5 à 8 ans
Matériel de transport :	4 à 5 ans
Mobilier de bureau :	10 ans
Construction :	20 ans
Matériel Informatique :	3 à 5 ans
Matériel/Outils :	3 à 8 ans
Matériels scientifiques	5 à 15 ans

d) Participations

La valeur d'entrée dans le patrimoine est constituée par le coût d'acquisition, y compris les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes.

Une revue des indicateurs internes de perte de valeur (traduisant l'évolution de la performance au regard de l'exercice précédent) est menée annuellement pour chaque participation. En cas d'indice de perte de valeur, les évaluations sont mises à jour à partir de méthodes d'évaluation en adéquation avec l'activité de l'entité.

Les méthodes d'évaluation retenues pour ces sociétés sont fonction du type d'activité des entités (sociétés commerciales, industrielles ou holding) et peuvent être fondées sur la quote-part de capitaux propres ou sur les flux de trésorerie futurs actualisés. D'autres méthodes d'évaluation peuvent être utilisées : des multiples de chiffre d'affaires, des valorisations externes retenues dans le cadre d'opérations d'acquisitions tiers ou les motifs d'appréciation sur lesquels repose la transaction d'origine.

Lorsque la nouvelle valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée pour la différence.

e) Autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement (hors actions propres)

La valeur d'entrée dans le patrimoine est constituée par le coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une dépréciation est constituée pour la différence. La valeur d'inventaire est elle-même déterminée conformément aux principes prévus par le Plan Comptable Général.

- La valeur d'inventaire des titres immobilisés non cotés (autres que les titres de participation) est déterminée en prenant en considération différents critères tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité, les capitaux propres, l'utilité pour le Groupe ainsi que les motifs d'appréciation à la date d'acquisition.
- La valeur d'inventaire des titres cotés est déterminée par rapport au cours moyen du dernier mois précédant la clôture.
- Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au plus bas du prix d'achat ou du prix de marché.

f) Stocks

Leur valeur est nulle au 31 décembre 2024.

g) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée dès qu'apparaît une perte probable. La probabilité de cette perte est estimée au regard de la situation du client, du pays et de l'ancienneté de la créance.

h) Opérations en devises

Dans le cadre de la première application du règlement ANC 2015-05 au 1^{er} janvier 2017, les transactions commerciales en cours à la clôture de l'exercice sont comptabilisées comme suit :

- les créances et dettes sont revalorisées au bilan par contrepartie des « écarts de conversion » ;
- les garanties de cours octroyées à Sanofi Aventis Recherche et développement par sa société mère Sanofi afin de couvrir ses créances et dettes sont revalorisées au bilan par contrepartie des « écarts de conversion » ;
- en application de la comptabilité de couverture, la perte latente de change résultant de la revalorisation des créances, dettes et garanties de cours, évaluée devise par devise, fait l'objet d'une provision pour risque de change ;
- cette provision est augmentée le cas échéant de la perte latente résultant de la revalorisation d'éventuelles garanties de cours figurant en position ouverte isolée.
- le résultat de change des transactions commerciales est présenté en résultat d'exploitation dans la rubrique « Autres charges ».

L'application de ce règlement a impacté les autres charges pour un montant d'un million d'euros.

Il est rappelé qu'une convention de centralisation du risque de change commercial lie Sanofi Aventis Recherche et développement à sa société mère Sanofi. A travers cette convention, la société s'engage, d'une façon exclusive, à l'égard de Sanofi, à lui acheter les devises dont elle a besoin ou à lui vendre les devises attendues, en règlement d'opérations transactionnelles import ou export comptabilisées. Réciproquement, Sanofi s'engage à vendre ou acheter à la société les devises dont cette dernière a besoin.

Par ailleurs la société Sanofi Aventis Recherche et Développement a signé avec Sanofi un contrat de gestion de trésorerie visant à optimiser la gestion de sa trésorerie.

i) Provisions pour risques et charges

Les provisions sont comptabilisées dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements passés, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour régler les obligations et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont évaluées sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de l'expérience de la société en la matière et au mieux de ses connaissances à la date d'arrêté.

j) Provisions pour environnement

Conformément à la recommandation CNC n°2003-r02 du 21 octobre 2003, la société comptabilise, le cas échéant, des provisions à long terme relatives à certains engagements tels que des obligations légales en matière de protection de l'environnement et des litiges pour lesquels la responsabilité de la société est probable.

k) Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont, le cas échéant, dotées et reprises selon les règles fiscales en vigueur (amortissements dérogatoires, provision pour investissement,...).

l) Engagements de retraite

Principes appliqués pour l'élaboration des comptes annuels des exercices 2022, 2023 & 2024

Suite à la décision de s'aligner sur la méthode retenue dans les comptes consolidés du Groupe, l'ensemble des écarts actuariels est désormais reconnu directement au bilan de la société par le compte de résultat.

m) Gratifications d'ancienneté

Le régime des gratifications d'ancienneté a été dénoncé à la fin du premier trimestre 2023 avec un engagement de Sanofi de verser à ses employés les gratifications jusqu'au 31 décembre 2024. L'engagement de Sanofi sera nul à compter du 01 janvier 2025.

n) Compte épargne temps

Les engagements de la société en matière de Compte Epargne Temps sont évalués sur la base des droits acquis à la clôture.

o) Impôts sur les sociétés

La société est intégrée dans le groupe fiscal (au sens des articles 223A et suivants du Code Général des Impôts) de Sanofi.

Conformément à la convention d'intégration conclue avec Sanofi, la charge d'impôts inscrite dans les comptes est calculée comme si la société était imposée séparément.

Note 3/ Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes			Montants à la fin de l'exercice	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes comptables
	Montants au début de l'exercice	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions			
Fonds de Commerce	—	—	—			
Brevets	—	—	—			
Marques	—	—	—			
Autres immobilisations incorporelles	116	2		118	(114)	4
Immobilisation incorporelles en cours	2	1	(2)	1		1
Total	118	3	(2)	119	(114)	5

(en millions d'euros)	Amortissements et dépréciations			
	Montants au début de l'exercice	Dotations et autres augmentations	Cessions et reprises	Montants à la fin de l'exercice
Fonds de Commerce		—	—	
Mali technique de fusion		—	—	
Brevets		—	—	
Marques		—	—	
Autres immobilisations incorporelles	(110)	(4)		(114)
Total	(110)	(4)		(114)

Le poste "Autres immobilisations incorporelles" est constitué exclusivement de logiciels.

Note 4/ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes				Montants à la fin de l'exercice	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes comptables
	Montant au début de l'exercice	Apport / fusion	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions			
Terrains et aménagements	8	—	—	(3)	5	(4)	1
Constructions	287		26	(1)	312	(215)	97
Autres immobilisations corporelles	652		28	(16)	664	(545)	119
Immobilisations corporelles en cours	78		90	(50)	118	(3)	115
Avances et acomptes	3			(1)	2		2
Total	1 028		144	(71)	1 101	(767)	334

(en millions d'euros)	Amortissements et dépréciations				Montants à la fin de l'exercice
	Montants au début de l'exercice	Apport / fusion	Dotations et autres augmentations	Cessions et reprises	
Terrains et aménagements	(6)			2	(4)
Constructions	(201)		(18)	4	(215)
Autres immobilisations corporelles	(536)		(26)	17	(545)
Immobilisations corporelles en cours	(3)	—			(3)
Total	(746)		(44)	23	(767)

Les immobilisations en cours au 31 décembre 2024 sont constituées pour leur grande partie d'aménagements et de matériel de recherche.

Les autres immobilisations corporelles au 31 décembre 2024 sont constituées principalement d'installations et agencements, de matériel et outillage industriel ainsi que de matériel et bureau informatique.

Note 5/ Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes			Dépréciations	Valeurs nettes comptables
	Montants au début de l'exercice	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions		
Participations	—	—	—	0	
Créances rattachées à des participations	—	—	—	0	
Autres titres immobilisés	—	—	—	0	
Autres immobilisations financières	32		(28)	4	4
Prêts	1	2	(2)	1	1
Total	33	2	(30)	5	5

(en millions d'euros)	Dépréciations			Montants à la fin de l'exercice
	Montants au début de l'exercice	Dotations	Cessions et reprises	
Participations	—	—	—	
Autres titres immobilisés	—	—	—	
Autres immobilisations financières	—	—	—	
Total				

Le solde du poste « Autres immobilisation financières » correspond au reclassement à l'actif du plan de retraite du régime Sanofi Aventis Recherche et Développement (SAAV) pour un montant de 4 M€.

Note 6/ Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance au 31 décembre 2024 s'élèvent à 131 millions et sont principalement constituées de prestations, et se décomposent comme suit :

- Prestations de recherche : 130 M€
- Abonnements et divers : 1 M€

Note 7/ Variation des capitaux propres

Au 31 décembre 2024, le capital social s'élève à 37 601 855 euros. Il est composé de 7 520 371 actions d'une valeur nominale de cinq euros chacune.

(en millions d'euros)	Capital social	Primes d'apport et de fusion	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées et subventions d'investissement	Total
Solde au 31 décembre 2023 avant affectation du résultat	38	140	313	101	32	624
Affectation du résultat 2023 aux réserves et aux reports à nouveau	—	—	101	(101)	—	—
Dividendes distribués au titre de l'exercice 2023 en numéraire	—	—	(300)	—	—	(300)
Autres mouvements	—	—	—	—	1	1
Changement de méthode (a)	—	—	—	—	—	—
Résultat de l'exercice 2024	—	—	—	(28)	—	(28)
Solde au 31 décembre 2024 avant affectation du résultat	38	140	114	(28)	33	297

Le capital social de la société est détenu à 100 % par Sanofi, et la société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de Sanofi (adresse : 46 Avenue de la Grande Armée, numéro de siret 395 030 844 00116).

Note 8/ Provisions pour risques et charges

(en millions d'euros)	Montants au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise provisions utilisées	Reprise provisions non utilisées	Transfert	Montants à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges :						
Provisions pour risques divers (a)	3	3	—	(1)	—	5
Provisions pour engagements de retraite et autres avantages (b)	127	36	(3)	(38)	(28)	94
Provisions pour charges (c)	22	37	(7)	—	—	52
Provisions pour plans sociaux (d)	74	174	(36)	—	—	212
Total	226	250	(46)	(39)	(28)	363

Dotations et reprises constatées par le résultat :

• Exploitation	72	(8)	(39)	
• Financier	2	—	—	—
• Exceptionnel	176	(38)	—	
Total	250	(46)	(39)	

Échéancier des provisions pour risques et charges :

(en millions d'euros)	Montants à la fin de l'exercice	À moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Provisions pour risques et charges :				
Provisions pour risques divers	5	3	2	
Provisions pour engagements de retraite et autres avantages	94	9	27	58
Provisions pour charges	52	35	13	4
Provisions pour plans sociaux	212	85	127	
Total	363	132	169	62

- a) Les provisions pour risques divers concernent les provisions pour pertes de change et les provisions à caractère fiscal.
- b) Provisions pour engagements de retraite et autres avantages

Le transfert de 28 millions d'euros correspond à la variation des plans de retraite surfinancés.

Les principaux régimes de la société sont de deux types :

- indemnités de départ à la retraite : tous les salariés de la société bénéficient, lors de leur départ à la retraite, d'une indemnité dont le montant dépend à la fois de leur ancienneté dans le Groupe et des droits garantis par les conventions collectives et les accords internes. Ces indemnités de départ sont calculées en tenant compte du salaire de fin de carrière ;
- régimes de retraite à prestations définies : ces régimes prévoient le paiement de prestations à partir de la date de départ en retraite. Pour bénéficier de ces avantages, les salariés doivent respecter un certain nombre de critères d'éligibilité. A l'exception d'un seul, ces régimes ne sont plus ouverts aux nouveaux entrants (régimes fermés).

Certains engagements de retraite à prestations sont couverts par des actifs de régime, dont la juste valeur est composée des catégories d'actifs ci-dessous :

En %	2024	2023
♦ Titres cotés sur un marché actif	100,00 %	100,00 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0 %	4,98 %
Instruments de capitaux propres	25,52 %	17,51 %
Obligations et assimilés	49,54 %	37,81 %
Immobilier	0,00 %	0,00 %
Dérivés	—	—
Matières premières	—	—
Autres	24,94 %	39,70 %
♦ Autres titres	0,00 %	0,00 %
Fonds d'investissement	—	—
Contrats d'assurance	0,00 %	—
Total	100,0 %	100,0 %

Une évaluation actuarielle des engagements a été effectuée avec l'assistance d'actuaire externes. Les calculs s'appuient sur les hypothèses financières et démographiques suivantes :

En %	2024	2023
Taux d'actualisation	3,05 % à 3,45 %	3,15, % à 4,10 %
Taux d'inflation	2,10 %	2,2 % à 2,35 %
Taux d'évolution des coûts médicaux	0%	0.00%
Taux d'indexation des prestations de retraite	0 % à 2,10 %	0 % à 2,35 %
Age de la retraite	62 à 67 ans	62 à 67 ans
Table de mortalité	TGH / TGF 05	TGH / TGF 05

Le tableau suivant rapproche l'engagement net concernant les plans de retraite et autres avantages avec les montants reconnus au bilan de Sanofi Aventis Recherche et Développement du 31 décembre 2024 :

(en millions d'euros)	Retraite et autres avantages au 31 décembre 2024	Retraite et autres avantages au 31 décembre 2023
Évaluation des engagements :		
• À l'ouverture	160	156
• Montant imputé en report à nouveau suite changement de méthode		
• Coût des services rendus	8	8
• Coût des services antérieurs		
• Charge d'intérêt	5	5
• Perte (gain) actuariel	(8)	(2)
• Transferts inter entités		
• Prestations payées	(4)	(7)
• Réduction de régimes	(26)	
• Liquidation de régimes		
• Amendement de régimes		
Montant des engagements à la clôture	134	160
Valeur de marché des actifs affectés aux plans :		
• À l'ouverture de l'exercice	65	65
• Rendement réel des actifs des régimes	4	4
• Contributions de l'employeur	0	0
• Prestations payées	(1)	
• Transfert inter entités	(24)	(4)
Valeur de marché des actifs affectés aux plans, à la clôture	44	65
Montant net figurant au bilan :		
• Engagement net	90	95
• Gain (perte) actuariel non reconnu	0	0
• Plans surfinancés reclassés à l'actif	4	32
Provision nette figurant au bilan	94	127
Charge de retraite de la période :		
• Coût des services	(18)	8
• Charge d'intérêt	5	5
• Rendement attendu des actifs des régimes	(2)	(2)
• Amortissement des pertes (gains) actuariels	(10)	(4)
• Effet des réductions de régimes		
• Effet des liquidations de régimes		
• Effet des amendements de régimes		
• Transferts inter entités	24	
Charge de retraite de la période	(1)	7

- c) Les provisions pour charges comprennent principalement la provision pour charge relative au suivi des dossiers de la Dépakine pour 6,5 millions d'euros, les provisions pour litiges RH pour 5,4 millions d'euros, ainsi que la provision relative à l'arrêt d'étude SAR443579 pour 34,6 millions d'euros.
- d) Dont provision plan de départs GEPP 80 millions d'euros, Projet P 107 millions d'euros, Evolve 18 millions d'euros, Play To Win 7 millions d'euros.

Note 9/ Autres provisions et dépréciations inscrites au bilan

Elles s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Amortissements et dépréciations			
	Montants au début de l'exercice	Dotations et autres augmentations	Reprises et autres diminutions	Montants à la fin de l'exercice
Provision pour investissement	0			0
Amortissements dérogatoires	32	1		33
Dépréciations immobilisations corporelles	9		(3)	6
Dépréciations titres de participations	0			0
Dépréciations créance sur cession d'immobilisations	0			0
Total	41	1	(3)	39

Note 10/ État des créances et des dettes

(en millions d'euros)	Brut	Dépréciation	Net	Un an au plus	Plus d'un an
CRÉANCES					
Actif immobilisé :					
Autres immobilisations financières	4		4	4	—
Prêts	1		1	1	—
Actif circulant :					
Clients et comptes rattachés	576		576	576	—
Autres actifs circulants	290		290	290	—
Total	866		866	866	
DETTES					
Emprunts et dettes financières divers	0	—	0		—
Banques créditrices		—		0	—
Fournisseurs et comptes rattachés	500	—	500	500	—
Autres passifs circulants :					
Dettes fiscales et sociales	163	—	163	10	—
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	10	—	10	10	—
Autres dettes	10	—	10	10	—
Total	183		183	183	

Note 11/ Produits à recevoir et charges à payer

(en millions d'euros)	Produits à recevoir	Charges à payer
Créances clients	104	—
Autres créances	—	—
Emprunts	—	—
Dettes fournisseurs	—	329
Dettes sur immobilisations	—	—
Dettes fiscales et sociales	—	120
Autres dettes	—	—

Les 104 millions d'euros comprennent un produit à recevoir lié au true-up pour 110 millions d'euros.

Note 12/ Produits d'exploitation**a) Chiffre d'affaires net**

Il s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2024	2023
France	553	676
Ventes de marchandises		
Ventes de produits fabriqués		
Prestations de services	553	676
Export	1 009	861
Ventes de marchandises		
Ventes de produits fabriqués		
Prestations de services	1 009	861
Total	1 562	1 537

(en millions d'euros)	2024	2023
Tiers	3	3
France	3	3
Export		
Groupe	1 559	1 534
France	550	673
Export	1 009	861
Total	1 562	1 537

b) Autres produits

Les autres produits d'exploitation sont composés majoritairement.

- de transferts de charges d'exploitation vers les charges exceptionnelles se rapportant aux plans de départ pour un montant total de 51 millions d'euros.
- de reprises de provisions pour retraites et autres engagements sociaux LT pour un montant de 16 millions d'euros.

Note 13/ Résultat financier

Le solde est constitué :

(en millions d'euros)	2024	2023
Produits/(Charges) financiers	9	15
• produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
• autres intérêts et produits assimilés		
• autres	9	15
Reprises/(Dotations) de provisions et dépréciations (hors change)	0	0
• titres de participation		
• désactualisation liée aux plans	(2)	(3)
Profit (Perte) net de change (y compris variation de provision)	0	0
Total	7	12

Le produit financier lié à la rémunération du compte courant s'élève à 9 millions d'euros (versus 15 millions d'euros en 2023) en raison de la baisse du compte courant de trésorerie due principalement au versement d'un dividende de 300 M€ courant Mai 2024.

Note 14/ Charges et produits exceptionnels

Le solde est constitué :

(en millions d'euros)	2024	2023
• de la reprise nette des dotations aux provisions pour risques et charges	(108)	37
• de plus et moins values nettes dégagées sur cessions d'immobilisations		
• de la reprise nette des dotations pour dépréciation des immobilisations	3	3
• de la reprise nette sur plus et moins values sur cession d'immobilisations		
• d'amortissements accélérés et dépréciation		(12)
• de la reprise nette des dotations aux provisions réglementées	(1)	(1)
• dépenses liées aux plans de départ et autres produits/charges exceptionnels	(49)	(54)
Total	(155)	(27)

Le résultat exceptionnel se décompose principalement :

- de l'impact du plan GEPP 22-24 (9 millions d'euros qui intègrent la reprise par annulation des provisions passifs sociaux),
- de l'impact du plan GEPP 24-26 (-61 millions d'euros qui intègrent la reprise par annulation des provisions passifs sociaux),
- de l'impact du plan Projet P (-93 millions d'euros qui intègrent la reprise par annulation des provisions passifs sociaux),
- de l'impact du plan Evolve (-4 millions d'euros qui intègrent la reprise par annulation des provisions passifs sociaux),
- d'un discounting sur l'ensemble des plans (7 millions d'euros),
- des coûts d'arrêt d'études dans le cadre du projet P (-12 millions d'euros).

Note 15/ Effectifs

Catégories	2024	2023
Contrats à durée indéterminée	3 347	3 559
Cadres	2 389	2 516
Agents de maîtrise / techniciens supérieurs	938	1 017
Employés / ouvriers	20	26
Contrats à durée déterminée	261	263
Total	3 608	3 822

Note 16/ Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt de l'exercice s'analyse ainsi :

(en millions d'euros)	2024	2023
Impôt sur le résultat courant	42	41
Contribution sur les revenus distribués (3%)		
Total	42	41

L'impôt sur les sociétés de l'exercice est un produit de 42 millions principalement dû aux crédits d'impôt.

La charge d'impôts sur les sociétés de l'exercice 2024 est de six millions.

Le taux d'impôt pour 2024 s'élève à 25 %.

Le montant des crédits d'impôt s'élève à 46 millions d'euros (principalement constitué du crédit d'impôt recherche)

Les contributions additionnelles comprennent uniquement la contribution sociale de 3,3 %.

Le montant du déficit reportable résiduel s'élève 580 millions d'euros après imputation du résultat fiscal 2024.

Depuis le 1er janvier 1999, la société est intégrée fiscalement dans le Groupe Sanofi dont la société de tête est : Sanofi, 46 Avenue de la Grande Armée - 75017 Paris.

L'option pour le régime d'intégration fiscale d'une durée de cinq ans est renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation expresse avant la fin de chacune des périodes d'option.

Sanofi a mis à jour le 16 décembre 2013 avec sa filiale la convention d'intégration fiscale. Les sociétés intégrées prennent en charge l'impôt sur les sociétés et les impôts y afférents (contributions additionnelles à cet impôt et la contribution sur les revenus distribués) comme en l'absence d'intégration, et la société mère enregistre le solde par rapport au résultat d'ensemble. Les crédits d'impôt se composent principalement du crédit d'impôt recherche.

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

Le montant de l'impôt différé actif et passif non constaté dans les comptes sociaux et relatif aux provisions temporairement non déductibles s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2024
Allègement de la charge future d'impôt :	96
• provisions pour risques et charges	56
• provisions retraites	24
• provisions et charges à payer - personnel	9
• autres	7
Accroissement de la charge future d'impôt)	
Total	96

Note 17/ Engagements hors bilan

Engagements donnés

(en millions d'euros)	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
– Commandes fermes d'immobilisations	18	1		19
– Engagements donnés d'achats et prestations irrévocables				
– Commandes fermes d'études cliniques				
Autres engagements				
Total	18	1		19

Note 18/ Tableau des filiales et participations

Filiales et participations dont la valeur brute comptable des titres détenus excède 1 % du capital social de la Société Sanofi Aventis Recherche et Développement :

(en millions d'euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Montants des cautions et avais donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice)	Dividendes comptabilisés par la Société
				Brute	Nette					
Filiales et participations détenues à plus de 10 %										
Filiales et participations françaises										
1										
Filiales et participations étrangères										
Filiales et participations significatives détenues à moins de 10 %										
Filiales et participations françaises										

Note 19/ Autres éléments

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Néant

PARTIES LIEES

La société n'a pas conclu sur l'exercice de transactions avec les parties liées qui soient significatives ou qui n'aient pas été conclues à des conditions normales de marché avec des parties liées autres que des filiales qu'elle détient en totalité ou avec des sociétés sœurs détenues en totalité par la même société mère que Sanofi Winthrop Industrie.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

Néant.